



# Étangs du Narbonnais

## État des lieux et objectifs -**SYNTHÈSE**

### **Document d'objectifs Natura 2000 (volume 1)**





# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE</b> .....	<b>5</b>
2.1. LIMITES ADMINISTRATIVES ET ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL .....	5
2.2. RÉGLEMENTATIONS ET PROGRAMMES CONTRACTUELS .....	5
2.2.1. <i>Loi Littoral</i> .....	5
2.2.2. <i>Régime forestier</i> .....	5
2.2.3. <i>Règlements d'urbanisme</i> .....	5
2.2.4. <i>Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels</i> .....	6
2.2.5. <i>Outils de gestion de l'eau</i> .....	6
2.2.6. <i>Sites inscrits</i> .....	7
2.2.7. <i>Monument classé</i> .....	7
2.3. STATUT FONCIER .....	8
<b>3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE</b> .....	<b>9</b>
3.1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA NARBONNAISE .....	9
3.1.1. <i>Infrastructures de transport</i> .....	9
3.1.2. <i>Problématique foncière</i> .....	10
3.2. LES PRINCIPALES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES .....	10
3.2.1. <i>La pêche</i> .....	10
3.2.2. <i>L'agriculture</i> .....	10
3.2.3. <i>Les industries</i> .....	11
3.2.4. <i>La démoustication</i> .....	11
3.2.5. <i>Le Tourisme</i> .....	12
3.3. LES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET USAGES.....	13
3.4. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DES ACTEURS LOCAUX DU SITE NATURA 2000	14
3.5. SYNTHÈSE ET LIEN AVEC LES MILIEUX NATURELS .....	15
<b>4. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE</b> .....	<b>16</b>
4.1. INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET FONCTIONNEMENT DES HABITATS NATURELS .....	16
4.1.1. <i>Les lagunes</i> .....	16
4.1.2. <i>Les milieux naturels caractéristiques du pourtour d'étang</i> .....	17
4.1.3. <i>Les milieux dunaires</i> .....	20

4.1.4. <i>Milieux secs méditerranéens</i> .....	21
4.1.5. <i>Habitats naturels des abords des cours d'eau</i> .....	23
4.1.6. <i>Synthèse sur les habitats naturels</i> .....	23
4.2. INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'OISEAUX .....	26
4.2.1. <i>Oiseaux de lagunes, salins et sansouires</i> .....	26
4.2.2. <i>Oiseaux de roselières et marais doux</i> .....	27
4.2.3. <i>Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes</i> .....	27
4.2.4. <i>Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes</i> .....	28
4.2.5. <i>Espèces migratrices</i> .....	28
4.2.6. <i>Synthèse concernant les espèces d'oiseaux</i> .....	29
<b>5. OBJECTIFS DE GESTION</b> .....	<b>30</b>



## 1. INTRODUCTION

Le complexe lagunaire de Bages-Sigean, Ayrolle, Campagnol, Gruissan est situé en Languedoc-Roussillon, sur le littoral du département de l'Aude (carte 1).

Il s'étend sur 14 Km du Nord au Sud, de Narbonne à Port-la-Nouvelle, et d'Ouest en Est, sur 10 Km de Peyriac-de-Mer à Gruissan et la mer, dans une dépression datant du Quaternaire. En effet, le complexe lagunaire du Narbonnais est en partie entouré de collines arides peu élevées. Ce sont : à l'ouest les massifs des Corbières et de Fontfroide, à l'est le massif de la Clape et l'île St-Martin, au sud le cap Romarin. Au nord, l'espace est occupé par l'agglomération Narbonnaise et la basse plaine de l'Aude. Au sud-est, les étangs bordent une vaste zone de salins (Gruissan, Port-La-Nouvelle) et la mer.



### Écologie générale

Les lagunes côtières sont des espaces à cheval entre les domaines maritime et continental. Ce sont donc des milieux de transition, constitués de vastes étendues d'eaux saumâtres de faible profondeur, séparées de la mer par une bande sableuse appelée "lido". Leur fonctionnement est intimement lié à leurs relations avec la terre autant qu'avec la mer, et dont la clé de voûte est l'eau: venant de la mer ou du bassin versant des étangs (voir carte 20).

Les lagunes possèdent une grande capacité de production biologique, favorisant le développement et la croissance des poissons, des coquillages et des crustacés. Véritables nurseries (ces milieux très productifs sont favorables à la croissance des alevins en période printanière), les étangs sont aussi une étape capitale pour l'accomplissement des cycles vitaux de beaucoup d'espèces aquatiques.

Les abords de ces étangs sont constitués de marais périphériques (sansouires, prés salés, roselières, etc.) plus ou moins inondés selon la période de l'année et les conditions météorologiques, et occupant une superficie presque équivalente à celle de la lagune. Ce sont d'ailleurs ces mêmes paramètres climatiques, conjugués aux conditions édaphiques<sup>1</sup>, qui déterminent la composition de la végétation en place. La flore de ces marais périphériques est souvent soumise à des conditions dites de milieux extrêmes : submersion prolongée, sécheresse extrême, sursalinité, etc. La plupart des espèces végétales présentes sont donc spécialisées : des adaptations physiologiques leur permettent de vivre et de se développer là où la plupart des autres végétaux dépériraient. Les conditions, et notamment la salinité, peuvent localement varier en fonction des apports d'eau douce, de l'influence marine, etc. Ces variations, parfois importantes, déterminent la variété et la diversité des milieux.

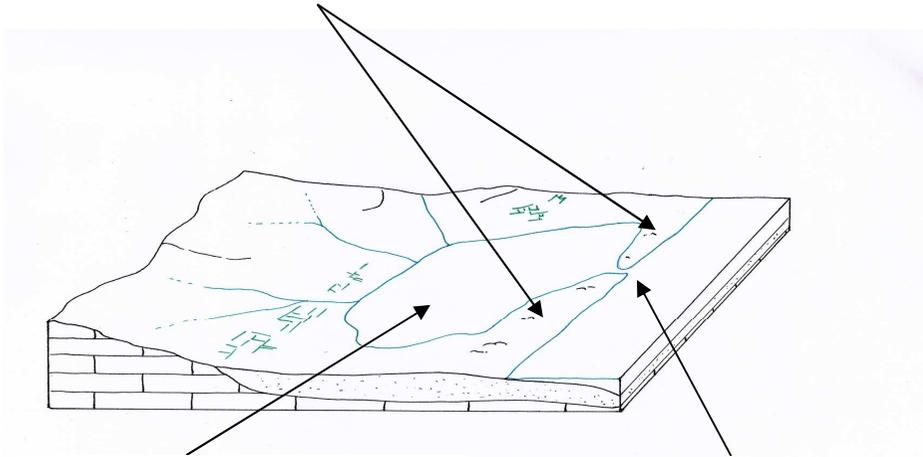
Ce caractère extrême et cette grande spécificité expliquent la rareté des habitats naturels lagunaires ainsi que leur intérêt scientifique, écologique et patrimonial.

Les sédiments (sable) accumulés depuis des siècles constituent une « barrière » qu'est le **lido**, parallèle à la côte et séparant la mer de l'espace lagunaire ainsi formé. Ce cordon sableux, de faible altitude, est constitué de matériaux fins modelés en dunes, plages et dépressions, au gré des vents, des courants et de la montée des eaux.

<sup>1</sup> Édaphique : relatif au sol

### LIDO

Cordon sableux séparant la lagune de la mer.



### LAGUNE

Etang d'eau saumâtre.

### GRAU

Lieu d'échange hydraulique entre la lagune et la mer.

Le complexe lagunaire de Bages-Sigean est, quant à lui, composé de 4 lagunes distinctes (Bages-Sigean, Ayrolle, Campignol et Gruissan) et leurs marais associés, "coincés" entre les massifs de la Clape, de Fontfroide et la mer. La transition entre reliefs calcaires et lagunes, puis avec la mer est souvent rapide, et permet d'observer une succession de milieux bien différents – des plus secs aux plus humides et salés – sur de petites distances.

L'une des principales particularités de ce complexe lagunaire reste l'existence de nombreuses îles dont certaines accueillent des habitats naturels secs méditerranéens (pelouses, garrigues, etc.) tout à fait inhabituels au milieu d'un étang, et qui accentuent encore la variété et l'effet de mosaïque<sup>2</sup> des milieux.

<sup>2</sup> On parle de mosaïque lorsque l'on observe plusieurs de milieux naturels traduisant des caractéristiques écologiques particulières et/ou singulières, imbriqués les uns dans les autres mais généralement sans relation spatiale directe entre eux.

La conjugaison de ces phénomènes de transition entre domaines marin et continental, entre milieux humides et secs, confère à ce complexe lagunaire une diversité et une richesse écologique particulièrement remarquables.

Cette variété de milieux est particulièrement attrayante pour les oiseaux ; que ce soit en ce qui concerne l'avifaune de garrigues ou de zones humides, de milieux doux ou salés, espèces migratrices, hivernantes ou nicheuses. De la même manière, ce complexe lagunaire abrite une grande variété de reptiles, d'amphibiens et d'insectes.

### Inventaires ZNIEFF et ZICO

Les Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) et les Zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO) sont des espaces inventoriés comme ayant une valeur biologique élevée.

C'est le cas du complexe lagunaire du Narbonnais sur lequel sont répertoriées plusieurs de ces zones (voir carte 9), révélant ainsi la grande qualité écologique du site.

### Le label RAMSAR

Ramsar est la ville d'Iran où une convention sur les zones humides a été signée le 2 février 1971. Ce traité intergouvernemental sert de cadre d'action nationale et de coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

En 2006, les étangs littoraux de la Narbonnaise, ont été déclarés **zones humides d'importance internationale** au titre de cette convention. Cette inscription – ce label Ramsar – est une reconnaissance par la communauté mondiale, de la richesse (écologique mais aussi économique), de la qualité, de la beauté des étangs de la Narbonnaise.

## 2. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE

### 2.1. Limites administratives et organismes de développement local

#### Communes...

Le complexe lagunaire de Bages-Sigean, Ayrolle, Campagnol, Gruissan, d'une superficie de 9501Ha, tel qu'il est défini en tant que pré-Site d'intérêt communautaire (pSIC), est situé sur le territoire de six communes du littoral audois : Gruissan, Narbonne, Bages, Peyriac-de-Mer, Sigean et Port-la-Nouvelle.

#### ... et intercommunalités

- Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée ;
- Communauté d'agglomération de la Narbonnaise (CAN) ;
- Communauté de communes Corbières Méditerranée (CCCM) ;
- SyCOT de la Narbonnaise ;
- Pays de la Narbonnaise ;
- Syndicat mixte du delta de l'Aude
- Syndicat intercommunal de la Berre et du Rieu

## 2.2. Réglementations et programmes contractuels

### 2.2.1. Loi Littoral

La loi n°86-2 du 3 janvier 1986 s'applique aux communes riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1000 Ha, ainsi qu'aux communes riveraines des estuaires et des deltas, lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de dessalure des eaux. (*Art. L321-2 du code de l'environnement*)

Ainsi, les six communes riveraines du complexe lagunaire sont-elles concernées. D'ailleurs, une partie de leur territoire est en Domaine public maritime (DPM – voir [chapitre 2.3](#)).

Les principaux objectifs de cette loi sont :

- la **protection des espaces littoraux remarquables**,
- la **maîtrise de l'urbanisation du littoral**,
- l'**affectation prioritaire au public du littoral**.

### 2.2.2. Régime forestier

Le Régime forestier est une politique nationale volontariste et dotée des moyens financiers nécessaires à son application. Elle est mise en place sous la responsabilité d'une administration unique, garante de cette politique, intervenant généralement directement chez les différentes catégories de propriétaires : l'Office national des forêts (ONF).

Au sein du complexe lagunaire de la Narbonnaise, les espaces soumis au Régime forestier sont une partie des îles Ste Lucie et St Martin, ainsi que les collines du Mour.

### 2.2.3. Règlements d'urbanisme

#### **Schéma de cohérence territoriale (SCOT)**

Les SCOT (anciens schémas directeurs) permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

Dans la Narbonnaise, le SCOT est mis en œuvre par le SyCOT (Syndicat mixte du SCOT de la Narbonnaise).

Le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT de la Narbonnaise et les orientations générales (validées en mai 2006 par le comité syndical du SyCOT), érigent en principe fondamental l'affirmation de la valeur environnementale du territoire du SCOT. Le projet de territoire doit « s'appuyer sur la géographie et l'histoire comme facteurs structurants » (chapitre 1 du PADD). Il en découle que les espaces naturels sont globalement protégés par le SCOT. Le site Natura 2000 du complexe lagunaire est directement concerné par cette orientation qui le couvre dans son intégralité.

### Plans locaux d'urbanisme (PLU)

Les PLU (anciens POS) sont les outils principaux de mise en œuvre, à l'échelle communale, des politiques urbaines. Ils donnent aux communes un cadre de cohérence opérationnelle pour les différentes actions et opérations, publiques ou privées, et devront permettre d'assurer la diversité des fonctions urbaines prévues par la loi en s'inscrivant dans une hiérarchie des normes.

Aujourd'hui, dans la Narbonnaise, toutes les communes riveraines du complexe lagunaire sont engagées dans ce travail.

Ces documents organisent la croissance urbaine tout en veillant à la prise en compte de l'environnement et à la préservation des espaces naturels. C'est ainsi que ces derniers, conformément aux orientations de protection des espaces naturels remarquables de la loi littoral, bénéficient d'un classement soit en zone naturelle (N), soit en zone agricole (A). À terme, l'ensemble du site Natura 2000 devrait bénéficier de ce zonage.

#### 2.2.4. Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels

La loi relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels (3 janvier 1991) stipule que : « En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteurs est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteurs ». Ainsi, le hors-piste est clairement interdit.

Au sein du complexe lagunaire, plusieurs types de pratiques motorisées ne respectant pas la présente loi, sont régulièrement constatés (voir carte 8) :

- circulation et stationnement de voitures dans les espaces naturels :

- sur le lido en période estivale : la plage de la Vieille Nouvelle, facilement accessible en voiture, est très fréquentée, notamment l'été par les estivants, parfois jusqu'à quelques mètres de l'eau.
- Sur les pourtours lagunaires : notamment près des sites de pratique de la planche à voile et de kite surf.

- circulation et stationnement pendant 1 ou plusieurs jours de camping-cars dans les espaces naturels : il s'agit d'une pratique régulière dans la Narbonnaise. Les sites sont parfois liés à la pratique de sports nautiques (planche à voile et kite surf principalement à l'anse des galères par exemple), ou à une simple fréquentation touristique de la Narbonnaise (sur le lido par exemple). Malheureusement, il est aussi régulièrement constaté des vidanges d'eaux vannes en milieu naturel.
- circulation de 4X4, quads et moto-cross : cette pratique, autrefois marginale, tend aujourd'hui à se développer. Le caractère tout terrain de ces véhicules leur permet d'accéder à des zones normalement non carrossables (le cas de l'anse des galères est symptomatique).



#### 2.2.5. Outils de gestion de l'eau

##### 2.2.5.1. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Un SAGE est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau (la CLE) représentant les divers acteurs du territoire, et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée

juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ses dispositions. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions des SAGE. Les SAGE doivent eux-mêmes être compatibles avec le SDAGE<sup>3</sup>.

#### 2.2.5.2. Le contrat pour les étangs du Narbonnais

Un contrat d'étang (ou de baie) est un instrument d'intervention à l'échelle du bassin versant (voir carte 10). Comme le SAGE, il fixe, pour le complexe lagunaire, des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau, etc. Contrairement au SAGE, les objectifs du contrat n'ont pas de portée juridique.

Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : préfet(s) de département(s), agence de l'eau et les collectivités locales.

Ainsi, dans la Narbonnaise et à l'initiative du Parc naturel régional, l'ensemble des partenaires et acteurs intéressés par le développement durable du complexe des étangs du Narbonnais a décidé de mettre en œuvre un programme concerté d'une durée de cinq ans dont les objectifs sont :

- Objectif n°1 (prioritaire) : Améliorer la qualité des eaux et des milieux lagunaires
- Objectif n°2 : Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs
- Objectif n°3 : Restaurer et gérer les marais périphériques
- Objectif n°4 : Maintenir l'activité de pêche artisanale lagunaire
- Objectif n°5 : Maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones périphériques

#### 2.2.5.3. Programmes et outils de suivis de la qualité de l'eau

##### **Défi « toxiques »**

Dans le cadre du 8<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau RMC, des « défis territoriaux » ont été créés. Chaque défi définit un enjeu majeur en matière de protection des milieux aquatiques sur un territoire cohérent.

<sup>3</sup> SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux à l'échelle du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Sur le territoire du Narbonnais, le Défi s'est constitué autour d'une problématique « toxiques ». L'objectif est de réduire les pollutions toxiques aux étangs.

##### **Suivis de la qualité des milieux lagunaires**

Plusieurs suivis permettent de connaître l'état de santé des étangs, visualiser leur évolution, ainsi que de mesurer l'impact des changements opérés sur le bassin versant.

#### 2.2.6. Sites inscrits

Sur l'ensemble du complexe lagunaire, 3 sites sont inscrits en vertu de la loi du 2 mai 1930 (codifiée aux articles L341-1 à L341-18 du code de l'environnement) dont les principaux objectifs sont la protection, la conservation de milieux et paysages, de villages, de bâtiments anciens et la surveillance des centres historiques (carte 7) :

- Agglomération et bordure de l'étang de Bages ;
- Îles Ste Lucie, de l'Aute, Planasse et du Soulié ;
- Étang de Gruissan et ses abords.

#### 2.2.7. Monument classé

Le canal de la Robine est un monument classé (depuis le 4 avril 1997), au titre de la loi du 2 mai 1930. Dans la même optique de protection, les travaux, même de faible importance, sur un monument historique sont soumis à autorisation (et non à simple déclaration dans le cas d'une inscription). L'affichage y est strictement interdit, de même que le camping et le stationnement de caravanes.



## 2.3. Statut foncier

---

### **Domaine public maritime (DPM)**

La majeure partie du site des étangs du Narbonnais est en DPM naturel (sauf le canal de la Robine et ses abords, appartenant au Domaine public fluvial – DPF). Ce dernier répond à un principe fondamental et ancien, celui du libre usage par le public pour la pêche, la promenade, les activités balnéaires et nautiques, ce qui fonde les principes de gestion du littoral : favoriser les activités liées à la mer et qui ne peuvent se développer ailleurs, au premier rang desquelles l'accès du public à la mer. Ces principes sont aussi ceux de la loi littoral ([chapitre 2.2.1](#)).

### **Conservatoire du Littoral**

Le Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (CEL) est un établissement public créé en 1975. Il mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. Il acquiert des terrains fragiles ou menacés, et en confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales à des associations pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées.

Dans la Narbonnaise, le CEL – à qui le Conseil général a délégué son droit de préemption – est propriétaire de plusieurs sites, dont certains sont inclus dans le périmètre Natura 2000 (carte 4).

## 3. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les orientations de préservation des milieux qui s'inscrivent dans le DOCOB du site des étangs de la Narbonnaise tiennent compte des différentes façons dont les habitats naturels sont utilisés, et impactés (ou non) par les activités humaines.

Il convient donc de lister ces activités, de comprendre quelles interactions ces dernières peuvent avoir avec les milieux naturels, et leurs enjeux au niveau du développement local. Ainsi, les objectifs de développement durable qui seront programmés dans le DOCOB devront tenir compte des exigences du secteur économique. Le contexte socio-économique est donc ici abordé dans son lien avec le site Natura 2000 ; il ne s'agit pas, en soi, d'une analyse socio-économique du territoire.

### 3.1. Contexte économique et social de la Narbonnaise

La Narbonnaise connaît une croissance démographique régulière due notamment à des flux migratoires importants. En 1990 le territoire du SCOT hébergeait 101 710 habitants permanents. Les perspectives d'ici 2020 sont estimées à + 20 000 habitants. Étant donné l'allongement de la durée de vie, et surtout l'arrivée importante de retraités, la population vieillit.

L'accroissement de la population constitue une donnée à intégrer dans les préoccupations de gestion environnementale : assainissement et qualité des eaux, fréquentation dans les espaces naturels.

L'augmentation de la population active est, quant à elle, beaucoup plus importante dans la Narbonnaise que globalement dans le département de l'Aude, mais ceci est surtout imputable aux plus de 50 ans (32,8%) et aux femmes (+ de 20,4%) ; l'augmentation ayant été plus modeste pour les 25-49 ans (+9,2%).

Le taux d'activité sur le territoire du SYCOT apparaît relativement élevé. Il atteint 41% de la population et a particulièrement augmenté sur la dernière décennie, en comparaison aux niveaux départemental et régional.

Ce sont les catégories socioprofessionnelles des employés et des ouvriers qui prédominent sur le territoire de la Narbonnaise.

En terme de secteurs d'activité, c'est le secteur tertiaire qui prédomine sur le territoire (76,8% dont 17,7% pour le commerce). Ce dernier est d'ailleurs plus représenté sur ce territoire qu'au niveau départemental.

Le revenu annuel moyen des ménages du territoire s'élevait à 11 449 € en 1999, ce qui vaut la moyenne départementale (de l'ordre de 11 369 €), mais reste nettement inférieur au niveau régional où le revenu moyen des ménages s'élevait à la même période à 12 200€.

À ce jour, le taux de chômage de la Narbonnaise est assez important (14,5%). En terme de dynamique, globalement depuis 1997, le département de l'Aude affiche une baisse constante de son chômage à tous les niveaux (jeune, longue durée...) alors que les tendances nationales et régionales connaissent des situations plus mitigées. Le niveau de formation reste relativement modeste.

Concernant les migrations quotidiennes domicile – travail, presque deux tiers (61,1 %) de la population active travaillent dans leur commune de résidence ; taux qui a baissé depuis 10 ans puisque le nombre de personnes travaillant dans une autre commune a augmenté de 37,9%.

D'une façon générale, 79% des déplacements domicile – travail se font par un seul mode de transport, dont 91% en voiture.

#### 3.1.1. Infrastructures de transport

Le maillage des infrastructures de la Narbonnaise, déjà important, est toujours en croissance régulière. Il draine un trafic, routier, ferroviaire et portuaire, lui aussi de grande ampleur.

Des axes de type différent traversent le complexe lagunaire (voie ferrée, canal, piste cyclable) pour des activités de transport et de loisirs. Leur existence, de même que leur nécessaire entretien, doivent être pris en compte dans le cadre d'une gestion intégrée du complexe lagunaire dans son ensemble.

Pour cela, une attention particulière devrait être portée aux modes d'entretien de ces infrastructures de transport

### 3.1.2. Problématique foncière

L'agglomération narbonnaise souffre d'une réelle pénurie foncière, proche du blocage, en raison de besoins importants (tendance très nette vers une surconsommation foncière vouée à l'habitat) et d'une superposition de contraintes à la fois physiques (zones inondables ou humides) et réglementaires (sites classés, etc.).

Cette situation laisse craindre de réels problèmes si des actions ne sont pas envisagées au plus tôt pour limiter la surconsommation d'espaces et rentabiliser au maximum les espaces urbanisables existants à l'heure actuelle.

A la consommation d'espace sont liées les questions de la préservation des paysages, de l'imperméabilisation des sols, de la qualité et la quantité des rejets pluviaux qui ont un impact direct sur la qualité des eaux lagunaires.

## 3.2. Les principales activités économiques

### 3.2.1. La pêche

L'activité de pêche lagunaire est artisanale et traditionnelle sur ces étangs et est rythmée par les saisons ; elle est un acteur économique incontournable sur l'étang, du fait des connaissances étroites du milieu, de l'organisation séculaire de l'activité et des liens socio-historiques des pêcheurs avec l'étang.



La pêche lagunaire, telle qu'elle est pratiquée dans la Narbonnaise, est une valeur ajoutée inestimable pour ce territoire : il existe aujourd'hui peu d'endroits où ces méthodes ancestrales ont perduré tout en garantissant la viabilité économique de l'activité et la préservation de la ressource. De plus, elle contribue grandement à façonner la typicité du paysage culturel du territoire.

Cependant, l'étroite dépendance de l'activité de pêche avec les ressources piscicoles rend les pêcheurs tributaires de l'état des milieux lagunaires, notamment de la qualité de l'eau. Des efforts continus doivent donc être fournis pour préserver cette ressource.

Malgré des disparités concernant les espèces pêchées et la gestion de l'activité entre l'étang de Bages-Sigean, et ceux du Gruissannais, la composition de la pêche et les proportions, sont assez uniformes sur l'ensemble du complexe lagunaire : l'anguille en est la ressource principale.

Dans un tel contexte, une éventuelle crise sur le prix des anguilles aurait alors une répercussion très importante sur les revenus des pêcheurs, très dépendants du marché de l'anguille. De la même manière, une dégradation de l'état des milieux lagunaires serait fortement préjudiciable à cette activité.

### 3.2.2. L'agriculture

L'agriculture dans le complexe lagunaire de la Narbonnaise est essentiellement viticole. Le contexte est donc, comme ailleurs, celui d'une crise : sur le Narbonnais notamment, la régression de l'effectif de la population agricole est une tendance lourde (bien que partiellement estompée par les agrandissements d'exploitations qui atteignent aujourd'hui leurs limites). De plus, le vin connaît une forte mévente, du fait de la concurrence et de la baisse de la consommation principalement.

Globalement, la surface agricole utile a nettement diminué sur toutes les communes concernées sur le site, parfois au profit de l'urbanisation.



Concernant l'élevage, il s'agit d'une activité très faiblement représentée localement. Mais si elle concerne, en nombre et superficie, peu d'exploitants, sa pérennité a une importance considérable pour le maintien de la biodiversité, tant sur les zones humides que sur les parcours substeppiques. Une attention particulière pourra être apportée au vermifuge du bétail, préjudiciable à la faune coprophage et ainsi à certaines espèces d'oiseaux insectivores (voir [chapitre 4.2.2](#)).

Quelques contrats (CTE ou CAD) ou programmes agri-environnementaux oeuvrent pour une agriculture plus raisonnée, notamment sur les sites du Conservatoire du Littoral.

L'abandon de la submersion hivernale des vignes et de l'entretien des réseaux hydrauliques a contribué à la quasi-disparition des roselières autrefois omniprésentes sur le pourtour lagunaire. De plus, concernant plus particulièrement l'étang de Campagnol, le bouleversement de la saisonnalité des apports d'eau douce contribue – avec la mauvaise qualité de l'eau – au profond déséquilibre de l'écosystème lagunaire. Ces problèmes révèlent l'intimité des relations entre les étangs et leur bassin versant. La qualité de l'eau et le respect des rythmes saisonniers sont primordiaux pour obtenir ou maintenir les milieux lagunaires dans un bon état de conservation.



Quant à l'activité salinière, elle est aujourd'hui en fort déclin dans la Narbonnaise ; et ce, compte tenu du contexte économique difficile de ce secteur. Or, en plus d'être un outil de travail, le salin est aussi une zone humide et un milieu naturel extrêmement riche. De nombreuses espèces d'oiseaux sont présentes sur le salin (voir [chapitre 4.2.1](#)). Aujourd'hui, des alternatives et pistes de valorisation peuvent être proposées :

- La valorisation patrimoniale écologique des sites (flore, avifaune) ;
- La valorisation patrimoniale culturelle des métiers de la saliculture.

### Perspectives

Ces pratiques agricoles raisonnées sont, bien entendu, à encourager car elles vont dans le sens de la préservation de l'environnement. Une plus grande prise en compte des questions de qualité de l'eau et de protection de la biodiversité permettraient une meilleure conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le complexe lagunaire. Pour cela, des mesures incitatives existent : les contrats d'agriculture durable (CAD – majorés de 20% dans les sites Natura 2000), les chartes Natura 2000.

### 3.2.3. [Les industries](#)

Les entreprises industrielles de la Narbonnaise sont des activités économiques importantes localement (carte 14). Grâce au port maritime de Port-la-Nouvelle, la Narbonnaise est ainsi une région de transit incontournable (notamment pour les hydrocarbures et les céréales) et une zone d'activités logistiques intenses.

Cependant, la spécialisation du port dans le transit d'hydrocarbures et de céréales inclut aussi des risques industriels majeurs. Les périmètres de risques technologiques délimitent les zones exposées aux accidents industriels, dont la quasi-totalité du port et le grau de l'étang de Bages-Sigean.

Certaines industries ont autrefois été la source de pollutions majeures (pollution au cadmium par la SLMC, eaux de lessivage non traitées du CET Lambert, etc.). Aujourd'hui, en vertu d'une réglementation plus stricte, la situation s'est globalement améliorée. Cependant, les récents accidents (SLMC en 2000, Soft en 2004, Comurhex en 2004 et 2006), entraînant des rejets pollués vers le milieu naturel, montrent que les efforts des industriels pour limiter leurs rejets et les risques d'accidents doivent être encouragés et soutenus.

### 3.2.4. [La démoustication](#)

Le contrôle des populations de moustiques effectué sur le pourtour du complexe lagunaire de la Narbonnaise peut justifier plusieurs interventions chaque année. Cela dépend des niveaux d'eau et des éclosions larvaires, surveillés en permanence par les agents de l'EID présents localement. Ce sont les zones marécageuses en amont

des étangs qui constituent l'essentiel des gîtes à moustiques et en aucun cas les étangs eux-mêmes. Les traitements sont donc pratiqués sur ces zones humides.

Les insecticides sont utilisés à bas volume et, lorsque cela est possible, les produits biologiques sont employés en priorité. Les produits utilisés ciblent les larves des espèces qui piquent l'homme, mais sont nécessairement répandus directement en milieu naturel.

### 3.2.5. Le Tourisme

La Narbonnaise représente 75 % de la capacité totale d'accueil de l'Aude, et 64% de la capacité d'hébergement hôtelier du département ; et ce, notamment grâce à la location de meublés et à l'hôtellerie de plein air (notamment les 2 étoiles).

Les très nombreuses résidences secondaires et la présence, de façon significative, de camping-cars ne fréquentant pas les campings, sont autant de visiteurs échappant au secteur de l'hébergement marchand.

Le phénomène de diversification de l'offre des hébergements touristiques dans l'ensemble de l'espace littoral et rétro-littoral n'est pas lié à une saturation saisonnière des hébergements proposés par les stations balnéaires. Mais, elle met en évidence un engouement du public pour un type de logement différent de celui proposé jusqu'à présent par les stations littorales.

La clientèle est principalement issue de classes moyennes pendant l'été, alors que les personnes plus aisées préfèrent le printemps et l'automne, et préfèrent hôtels, gîtes ou chambres d'hôtes. On observe cependant une désaisonnalisation depuis quelques années ; au détriment des mois de juillet et août.

#### **Bilan et perspectives**

Le tourisme est une activité économique de première importance dans la Narbonnaise, jusqu'à aujourd'hui tourné vers un tourisme balnéaire de masse. Pourtant, les chiffres de la fréquentation de ces dernières années montrent une baisse de la fréquentation. La concurrence d'autres pays méditerranéens, notamment sur les séjours tout inclus, est en partie responsable de cette tendance.

De plus, le littoral de la Narbonnaise n'avait pas et n'a pas encore comme l'ensemble du littoral du Languedoc-Roussillon, une image de qualité. Cela se traduit d'ailleurs

par une offre touristique plus pauvre en hôtellerie de haute qualité dans la Narbonnaise que dans le Carcassonnais.

La mer et le soleil restent cependant les principaux atouts qui attirent actuellement la majorité des touristes estivaux. Mais dans le même temps, on observe un engouement du public pour un cadre de vacances proche de la nature, qui bénéficie à la fois d'un calme relatif, d'un environnement préservé et d'un caractère typique qui vient, en Narbonnaise, compléter l'offre de vacances proposée par la majorité des stations balnéaires.

La qualité et la préservation des espaces naturels rétro-littoraux (étangs, zones humides), et des massifs qui les dominent ont d'ailleurs été reconnues par un classement en Parc naturel régional et par le label RAMSAR pour les zones humides. La reconnaissance nationale et internationale de la qualité environnementale et patrimoniale étant avérée, c'est maintenant aux instances et aux professionnels du tourisme d'œuvrer pour développer une offre progressant en qualité dans une démarche de tourisme durable, qui permettra de lutter contre l'essoufflement de la destination balnéaire. Cela implique la participation de tous les acteurs touristiques, mais aussi de tous les gestionnaires et utilisateurs des espaces naturels et du patrimoine.

#### **Incidences sur l'environnement**

L'augmentation drastique de population en période estivale dans la Narbonnaise peut avoir un impact sur la qualité des eaux des lagunes et leurs milieux périphériques :

- Vis-à-vis de l'eutrophisation (voir lexique) : les stations d'épuration des communes du bassin versant des étangs (voir annexe 9 et carte 20) doivent être suffisamment dimensionnées pour recevoir une telle population ce qui n'est pas forcément le cas.
- Vis-à-vis des milieux naturels : la très forte augmentation de la population en saison estivale engendre une fréquentation particulièrement importante à l'origine de dégradations dans certains cas (ex : fréquentation excessive des lidos par les véhicules à moteur – voir [chapitre 4.1.3](#)).

### 3.3. Les activités de loisirs et usages

Le nombre de chasseurs est aujourd'hui en baisse dans l'Aude. La chasse au gibier d'eau ne suit pas particulièrement cette tendance, mais il est possible, qu'en raison de cette évolution démographique, la population de chasseurs baisse dans les années à venir. Or, de nos jours, les associations de chasseurs assurent souvent la gestion et l'entretien d'espaces naturels dans le but de maintenir les populations animales qu'ils chassent. Ce travail bénéficie aussi aux espèces non chassables fréquentant ces milieux (voir [chapitre 4.2.2](#)).

Pour la marche à pied, la promenade, le vélo, de nombreux sentiers de randonnée ont été aménagés ces dernières années au sein du complexe lagunaire (carte 18). Sentiers d'interprétation, écomusées rencontrent aujourd'hui un succès grandissant. Cet engouement du public révèle lui aussi le besoin de nature et de culture des personnes de passage, mais aussi des habitants et autres acteurs locaux.

La promenade se pratique aussi individuellement, parfois sur des sentiers ou des sites non aménagés. Or une fréquentation, parfois très importante en été, inorganisée, peut être à l'origine de dégradations des milieux naturels ou de dérangement des espèces d'oiseaux (voir [chapitre 4](#)).

La Narbonnaise est un pays de vent et d'eau. C'est donc naturellement le territoire de prédilection d'activités nautiques (plaisance, véliplanchisme, vol libre – voir carte 17). Or la multiplication des activités sur l'étang peut parfois poser quelques problèmes, voire conflits d'usages, notamment en terme de partage de l'espace et de navigation. Le dialogue entre acteurs locaux via les fédérations, prud'homies, clubs, associations, ... permet généralement de désamorcer d'éventuels conflits avant qu'ils n'éclatent. Cependant, un certain nombre d'usagers sportifs pratiquent en tant qu'individuels et ne respectent pas les règles parfois tacitement établies entre acteurs locaux. Mais surtout, le développement de certaines activités pourrait exacerber les relations entre usagers.

Enfin, la présence de véhicules à moteur en dehors des routes et chemins ouverts à la circulation, notamment de camping cars (voir chapitres [2.2.4](#) et [3.2.5](#)), en nombre sur le pourtour lagunaire et les lidos, est à l'origine de dégradations sur les milieux

naturels, de problèmes sanitaires, etc. De la même manière, le développement d'activités motorisées telles que le quad, le 4X4, ou le moto-cross en dehors des sites aménagés pour ces pratiques, est à l'origine de dégradations sur les espaces naturels (notamment les dunes – [chapitre 4.1.3](#)).

Pour conclure, il est important de préciser que l'information et de la sensibilisation du public, voire dans certains cas, l'aménagement de sites ou l'encadrement par des personnes compétentes, sont primordiaux ; et ce, quelle que soit l'activité concernée.



### 3.4. Résultats de l'enquête réalisée auprès des acteurs locaux du site Natura 2000

---

Les acteurs locaux sont conscients de la grande valeur écologique du complexe lagunaire des étangs du Narbonnais. Mais ils sont relativement insatisfaits de l'état de conservation des milieux naturels de ce site Natura 2000. Ils attribuent cet état prioritairement à l'inefficacité des mesures entreprises (et notamment par manque de surveillance des espaces naturels, et donc d'un non-respect de la réglementation), ainsi qu'à un manque d'information et de sensibilisation du public.

La volonté de préserver ces étangs et leurs marais paraît évidente ; les moyens plébiscités étant précisément ceux qui semblent, d'après les personnes interrogées, faire défaut (surveillance des espaces naturels pour l'application de la réglementation, ainsi qu'opérations d'information et de sensibilisation).

Les acteurs de l'élaboration du DOCOB semblent particulièrement sensibilisés aux problèmes de qualité et de gestion de l'eau. Il est probable que la concertation et l'information régulière mises en place par les différentes structures chargées du suivi des étangs (PNR, via le Contrat d'étang, Région et IFREMER via le RSL par exemple), ainsi que les récents accidents d'origine industrielle aient contribué à cette prise de conscience.

Alors que le Tourisme est un secteur d'activité économique de première importance dans la Narbonnaise, il est relativement mal vu par les personnes concernées par ce site Natura 2000. À noter qu'un certain nombre d'entre eux plébiscite un tourisme plus proche de la nature.

Les acteurs locaux constatent visiblement une fréquentation incontrôlée, voire localement une surfréquentation des espaces naturels, notamment par les véhicules motorisés.

On constate aussi un fort attachement de l'opinion aux activités traditionnelles (pêche lagunaire), même s'il est considéré que certaines d'entre elles devraient évoluer pour une plus grande prise en compte de l'Environnement (agriculture raisonnée notamment).

Il apparaît aussi un sentiment de « saturation » dans l'espace sur les étangs ; saturation en terme de nombre d'activités pratiquées. Si bien que des pratiques développées très récemment, comme le kite surf par exemple ne sont pas plébiscitées par les acteurs locaux.

Enfin, on remarque que les personnes ayant répondu à ce questionnaire sont conscientes des divers impacts pouvant être causés par d'autres activités que la leur (industrie, tourisme, etc.), mais pas de leur propre impact sur l'environnement. Or, la résolution des problèmes liés à la protection de l'Environnement ne pourra se faire qu'à travers une prise de conscience collective des améliorations que nous pouvons apporter, ensemble, à notre quotidien, et non à une dénonciation des autres comme étant à la source de tous les maux.

### 3.5. Synthèse et lien avec les milieux naturels

#### Activités humaines sur le bassin versant

Quatre caractéristiques du bassin versant des étangs du Narbonnais se dégagent de l'état des lieux :

- une croissance rapide de la population est actuellement constatée et se poursuivra dans les années à venir dans la Narbonnaise. Les perspectives démographiques annoncées sur ce territoire doivent être prises en compte dans les aménagements, schémas d'assainissement, plans de gestion d'espaces naturels, ... et bien entendu dans le choix des objectifs de conservation de la biodiversité du présent document ;
- de nombreuses infrastructures de transport ont été aménagées sur ce même territoire, avec un impact potentiel fort sur les habitats et notamment la qualité des eaux et le fonctionnement hydraulique du milieu lagunaire ;
- un tissu industriel localisé autour de Narbonne et de Port-la-Nouvelle, pouvant entraîner une dégradation de la qualité des eaux sur le bassin versant de l'étang de Bages-Sigean,
- une activité agricole essentiellement viticole, stable dans le secteur des Corbières autour de la Berre, en voie de réorganisation sur la basse plaine narbonnaise. Cette activité joue un rôle important pour la gestion des apports d'eau douce aux étangs, notamment en amont de l'étang de Campagnol, avec une organisation complexe et un manque de moyens récurrent pour la gestion agricole de l'eau dans la basse plaine. Cependant, la mévente actuelle du vin laisse présager une campagne massive d'arrachage qui pourrait aggraver encore les problèmes de gestion de l'eau.

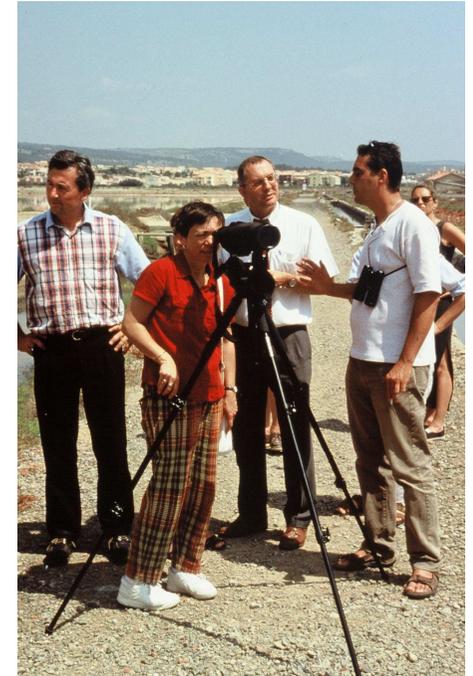
#### Activités au sein du complexe lagunaire

Des signes de fragilisation de la pêche lagunaire sont constatés sur l'ensemble des étangs du Narbonnais. L'avenir de cette activité économique dépendra en grande partie des possibilités d'amélioration de la qualité du milieu lagunaire, de la capacité de la profession à mieux valoriser ses productions, mais aussi des mesures prises au niveau local pour organiser l'ensemble des nouvelles pratiques qui se développent rapidement sur les étangs.

Peu de conflits ouverts existent toutefois à l'heure actuelle, mais la superposition des activités économiques et de loisirs donne progressivement naissance à des conflits latents.

Afin d'éviter le développement de situations conflictuelles et d'organiser au mieux un partage équilibré des espaces naturels du complexe lagunaire, des mesures peuvent être envisagées, s'inspirant par exemple de la gestion des milieux dulçaquicoles<sup>4</sup> par les chasseurs.

Considérant les tendances démographiques évoquées précédemment ([chapitre 3.1](#)) et l'engouement du public pour les activités en contact avec la nature (découverte de la nature ou sports de pleine nature – [chapters 3.2.5](#) et [3.3](#)), provoquant une fréquentation inorganisée et de plus en plus importante des espaces naturels (par le public non motorisé, mais aussi les véhicules à moteur), il est probable que la pression exercée sur les milieux naturels et les espèces s'accroisse. Pour autant, un tourisme plus proche de la nature ne peut être considéré que positivement ; mais doit impérativement être pris en compte dans les aménagements et plans de gestion d'espaces naturels, ... et bien entendu dans le choix des objectifs de conservation de la biodiversité du site.



<sup>4</sup> Voir lexique

## 4. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

C'est dans le cadre de l'élaboration du DOCOB qu'un inventaire et une cartographie des habitats naturels et des habitats d'oiseaux ont été effectués, en 2004-2005. Cette étude de terrain avait pour objectif de compléter les données déjà existantes sur le site, en apportant des éléments complémentaires concernant la flore patrimoniale, en faisant le point sur la présence (ou absence) des différentes espèces d'oiseaux de la Directive, et leur répartition sur le site. Elle a permis de caractériser et de localiser précisément les habitats naturels et habitats d'oiseaux sur le site, puis d'évaluer leur état de conservation quand il s'agissait d'habitats d'intérêt communautaire.

Les informations présentées ci-après sont ainsi une synthèse des données préexistantes à cette étude, actualisées grâce à celles récoltées dans le cadre de ces inventaire et cartographie de terrain. Elles sont centrées autour des habitats et espèces d'intérêt communautaire, objet de ce DOCOB.

### 4.1. Inventaire, cartographie et fonctionnement des habitats naturels

Ce chapitre concerne les seuls habitats naturels (hors habitats d'espèces).

Les différents milieux naturels présents dans ce complexe lagunaire (plus de 80 habitats naturels différents ont été caractérisés en 2005 au sein du complexe lagunaire) sont, pour la plupart, étroitement imbriqués. Certains sont si enchevêtrés qu'ils forment ce que les écologues appellent des mosaïques ou des mélanges. Cette répartition n'est pas le fruit du hasard, mais est régie par les conditions écologiques locales qui peuvent changer souvent en quelques mètres. Ainsi, du nord au sud du complexe lagunaire, la succession des milieux naturels, et leur répartition varient. En observant la carte 19, on remarque rapidement l'alternance de milieux humides caractéristiques des étangs (couleurs froides), avec des milieux secs méditerranéens (couleurs chaudes).

Parmi tous ces habitats naturels, certains sont particulièrement rares, voire menacés à l'échelle européenne ; ils sont ainsi déclarés d'intérêt communautaire et inscrits en Annexe I de la Directive Habitats. Ils sont l'objet de ce DOCOB et sont décrits dans les chapitres suivants.

#### 4.1.1. Les lagunes

L'habitat **prioritaire** de \*lagunes côtières (code EUR 15<sup>5</sup> : 1150) est constitué par les étangs littoraux salés, où l'eau est irrégulièrement adoucie et où la température est variable. Ces variations évoluent dans des intervalles de temps allant de la journée à l'année.

Évaluer l'état de conservation d'un habitat naturel aussi complexe que les lagunes côtières exige la prise en compte de tous les facteurs : diversité de la faune et de la flore aquatiques, qualité de l'eau (biologique et chimique), qualité des sédiments, etc. Paramètres qui varient en fonction du type de lagune (lagunes saline, profonde, circulaire ou, au contraire, à la topographie complexe, etc.). A l'heure actuelle, aucune typologie de lagune, ni méthodologie d'évaluation de leur état de conservation n'est reconnue sur le pourtour méditerranéen.

Il était cependant nécessaire, dans le cadre de ce DOCOB, d'évaluer l'état de conservation des lagunes de la Narbonnaise ; et ce, en s'appuyant sur les données existantes. Dans l'attente d'une méthodologie reconnue, l'opérateur qu'est le PNR a pris le parti d'évaluer cet état en fonction de grandes classes de critères (Annexe 12).

#### Quelques indications quant à l'état de conservation

La dégradation de la qualité des eaux vis-à-vis de l'eutrophisation et des contaminants toxiques de certains étangs du complexe lagunaire induit des effets sur la nature et la répartition de la flore aquatique. **Les effluents urbains et industriels des bassins versants (chapitres 3.1 et 3.2.3), ainsi que les apports venant de l'Aude, sont les premiers déterminants de la qualité de l'eau et donc de l'habitat naturel.** De plus, on constate des problèmes liés à une insuffisance d'échanges hydrauliques, une mauvaise gestion et mauvaise qualité des apports d'eau douce ([chapitre 3.2.2](#)).

<sup>5</sup> Voir lexique



Récif calcaire de cascaill dans l'étang de Campagnol

halophiles, \*Steppes salées). De plus, les lagunes contribuent à la production des nombreux débris organiques pouvant former un substrat favorable aux végétations annuelles des laisses.

#### 4.1.2. [Les milieux naturels caractéristiques du pourtour d'étang](#)

Les zones humides périphériques (cartes 23) sont en étroite relation avec la lagune et déterminent en partie son fonctionnement. En effet, ces marais jouent un rôle tampon entre les arrivées d'eau douce par le bassin versant et les eaux saumâtres de la lagune ; elles ont une fonction d'épuration des eaux. Elles constituent également des sites préférentiels d'accueil de la faune terrestre, notamment des oiseaux d'eau.

##### 4.1.2.1. [Fourrés halophiles méditerranéens \(Code EUR 15 : 1420\)](#)

Les fourrés halophiles, souvent appelés « sansouires », sont principalement composés de Salicornes et de Soude. Ils peuvent couvrir de vastes étendues ou se développer de façon linéaire sur les vases des marais maritimes inondés pendant une assez grande partie de l'année et sur la façade maritime du site.



Les lagunes côtières incarnent l'ossature du site Natura 2000. Leur végétation est caractérisée par des herbiers à Ruppie et à Zostères pouvant révéler une amélioration de la qualité du milieu si leur évolution se confirme (étang de Bages-Sigean).

Au niveau fonctionnel, le complexe lagunaire dans son ensemble possède un bassin versant conséquent et bénéficie d'un réseau hydrographique permettant un apport d'eau douce (la Berre notamment). Des 4 étangs, seul l'étang de l'Ayrolle entretient des relations naturelles avec la mer grâce à son grau non artificialisé.

Ces différences fonctionnelles contribuent à expliquer les distinctions de qualité des eaux observées entre les lagunes. **La pollution (effluents urbains, agricoles et industriels, macro-déchets, prise d'eau sur l'Aude) de ces milieux peu profonds et fragiles doit donc être surveillée et maîtrisée afin de garantir la qualité de l'eau et l'intégrité des herbiers aquatiques caractéristiques de l'habitat.**

Les différents étangs constituant le complexe lagunaire de Bages-Sigean ne possèdent pas tous le même état de conservation. On retiendra donc le bon état de la qualité des eaux et du milieu de l'étang de l'Ayrolle, l'état moyen pour l'étang de Gruissan et ceux médiocre et mauvais des étangs de Bages-Sigean, et de Campagnol.

Enfin, les 4 lagunes, cœurs du complexe lagunaire, jouent un rôle fonctionnel très important pour tous les habitats naturels en contact ainsi que pour la faune. Les variations saisonnières du niveau d'eau et de la salinité conditionnent la nature, l'extension et l'organisation des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires péri-lagunaires (Végétation à Salicornes annuelles, Prés salés, Fourrés

**État de conservation - Évolution naturelle**

L'état de conservation de cet habitat est globalement excellent, sauf sur le lido de la Vieille Nouvelle, où il est plutôt moyen du fait de la forte pression de fréquentation des plages.

En raison de très fortes contraintes écologiques (salinité, inondation et sécheresse), cet habitat regroupe des associations végétales qui correspondent à des végétations permanentes. Il ne présente donc pas de dynamique particulière. Cependant, une variation de ces conditions écologiques peut entraîner une dynamique régressive de l'habitat.

L'évolution naturelle de cet habitat est bloquée et son maintien est conditionné par la pérennité de son optimum écologique, et notamment des phases d'assèchement estivales et de la salinité. Il est également localement altéré sur les arrières plages par la fréquentation sauvage de véhicules à moteur (chapitres [2.2.4](#) et [3.2.5](#)).

La non-gestion de cet habitat est préconisée dans les secteurs naturels. Sur les lidos, une prévention est nécessaire : une maîtrise de la circulation des véhicules en dehors chemins carrossables.

Sur les zones pouvant être irriguées, une limitation de l'irrigation des parcelles par l'eau douce est préférable car le maintien de cet habitat dépend de celui de la salinité et de l'assèchement estival du substrat. L'enneigement permanent des parcelles par l'eau douce est donc déconseillé si l'on souhaite conserver des milieux salés plutôt que doux.

[4.1.2.2. Prés salés méditerranéens \(code EUR 15 : 1410\)](#)

Cet habitat regroupe l'ensemble des végétations pérennes des bas et hauts prés salés méditerranéens. La végétation herbacée, moyenne à haute, est de type prairial. Elle est parfois dominée floristiquement et physionomiquement par les jongs.



**État de conservation - Évolution naturelle**

L'état de conservation de cet habitat est globalement bon, surtout au Castérou et aux Pujols. Quelques zones sur l'île Ste Lucie

et en bordure des salins de Reprise (dont une surface sur le lido) sont dans un état moyen, voire mauvais.

En raison des très fortes contraintes écologiques, cet habitat regroupe des associations végétales qui correspondent à des végétations permanentes. Il ne présente pas de dynamique particulière ; cependant, des phénomènes de colonisation par les fourrés halophiles ont été constatés.

À l'échelle du site, les prés salés méditerranéens sont bien représentés et bien conservés. En conditions naturelles, les contraintes écologiques liées à la salinité bloquent l'évolution de l'habitat et le rendent pérenne. Cependant, là où la gestion de l'eau (eau douce/eau salée) est possible, il faut garder à l'esprit que cette pratique peut conditionner le déclin, le maintien ou l'extension potentielle de cet habitat naturel. Ceci est particulièrement le cas au Grand Castérou ([chapitre 4.1.6](#)).

Ailleurs, là où les prés salés sont pâturés, ce qui permet de lutter contre une colonisation par les fourrés halophiles, il est important de veiller à l'adéquation entre la charge pastorale et la capacité de la végétation afin d'éviter le piétinement et la rudéralisation de l'habitat.

De la même manière, sur le lido, cet habitat peut souffrir du piétinement (piétons et véhicules).

[4.1.2.3. Végétations pionnières à Salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses \(Code EUR 15 : 1310\)](#)

Il s'agit de formations herbacées rases, composées uniquement, ou en majeure partie, de plantes annuelles, et en particulier de Chénopodiacées du genre *Salicornia*, ou de Graminées.



**État de conservation - Évolution naturelle**

Cet habitat est en bon état de conservation car il est situé dans des zones péri-lagunaires très peu fréquentées. Il faut remarquer que ses caractères pionnier et temporaire sont en relation directe avec le caractère éphémère – lié au niveau d'eau

de la lagune – des milieux sablo-vaseux qu'il colonise.

Son évolution, ou sa stabilité, est conditionnée par la durée d'inondation et la concurrence végétale des fourrés halophiles méditerranéens pérennes qui peuvent l'envahir (un assèchement trop prononcé peut favoriser les salicornes pérennes au détriment de cet habitat pionnier des vases plus ou moins salées et humides).

L'habitat ne représente pas une surface notable et ne semble pas véritablement menacé ou altéré aux abords de la lagune. Seule une colonisation par les espèces de salicornes ligneuses des fourrés halophiles ou une modification brutale des conditions écologiques qui permettent son maintien (remblaiement, assèchement, adoucissement de l'eau) pourraient l'affecter.

La non-gestion de cet habitat pionnier, dispersé et peu étendu, serait donc à envisager. Cependant, dans les secteurs où il existe une gestion des apports en eau douce, il est utile d'adapter cette dernière afin de maintenir une salinité suffisante.

#### 4.1.2.4. \*Steppes salées méditerranéennes (Code EUR 15 : 1510)

Les steppes salées, habitat d'intérêt communautaire **prioritaire**, se développent sur les sols secs et compactés, à la limite de l'influence des inondations salées. La végétation des steppes salées possède une physionomie particulière caractérisée par un recouvrement végétal assez faible et peu élevé, composé essentiellement de saladelles (*Limonium sp.*).

#### **État de conservation - Évolution naturelle**

L'état de conservation de cet habitat est excellent, sauf sur certaines zones du lido de Vieille Nouvelle : le long des salins de Reprise, et près de l'accès à la plage, côté Nord.

En raison de très fortes contraintes écologiques (salinité et sécheresse), il ne présente pas de dynamique particulière. Seules des altérations d'origines anthropiques, telle la divagation de véhicules sur l'arrière-plage, sont susceptibles d'influencer négativement cet habitat en limitant



son développement là où les conditions écologiques y seraient favorables.

Étant donné les conditions écologiques extrêmes favorables à cet habitat, son évolution vers des stades plus évolués est impossible. Les menaces pesant sur les steppes salées sont surtout d'origine anthropique, avec la fréquentation anarchique de véhicules à moteur.

Il est donc recommandé de maîtriser, voire interdire, la circulation des véhicules sur les plages.

#### 4.1.2.5. Végétation annuelle des laisses de mer (Code EUR 15 : 1210)

Les laisses de mer (ou de lagune) sont composées de dépôts coquilliers et d'algues, témoignages apportés par les vagues de ce qui vit plus loin, sous l'eau. Les végétations temporaires qui se développent à l'abri de ces débris (car observables du printemps à l'automne uniquement) sont composées par des espèces annuelles ou vivaces, pionnières, colonisant les accumulations de débris charriés par la mer ou l'étang et/ou roulés par le vent.

#### **État de conservation - Évolution naturelle**

Bon état de conservation là où l'habitat a été observé, c'est-à-dire principalement en bordure de lagunes.

Sur la bordure maritime, il est envisageable d'expliquer la quasi-absence de cet habitat naturel par son extrême fragilité. En effet, certaines dégradations répétées (telles que l'enlèvement des débris coquilliers de laisses de mer, lors du nettoyage des plages par exemple) pourraient nuire à l'existence (et non seulement à l'état de conservation) de l'habitat. Cela pourrait éventuellement expliquer que l'on ne retrouve que très peu cet habitat sur le lido.

Il n'y a pas de tendance particulière constatée sur le site.

Ce type d'habitat occupe de faibles surfaces, surtout en bord de lagune, sur lesquelles il ne semble pas particulièrement menacé sur ces localisations.

Sur le lido, étant donné la force des vents qui balayent souvent la zone en emportant de nombreux débris, et la localisation en haut de plage de l'habitat, il est

difficile de conclure quant à l'impact négatif que peut occasionner directement le nettoyage journalier des plages durant la saison touristique. Cependant, cette pratique participe à l'élimination de nombreux débris susceptibles de constituer un substrat favorable à l'implantation de l'habitat.

La préservation de cet habitat ne nécessite pas de gestion active. Une prévention est suffisante :

- Éviter le piétinement (piétons et véhicules) ;
- Limiter au strict minimum le nettoyage mécanique des plages.

#### 4.1.3. Les milieux dunaires

En plus des habitats naturels que l'on retrouve aussi sur les pourtours lagunaires (c'est-à-dire les 5 habitats décrits dans le chapitre précédent), le lido (voir carte 23-2) abrite plusieurs habitats dunaires rares. Ce sont des milieux extrêmement riches en terme de biodiversité.

On y trouve aussi une faune intéressante : oiseaux sédentaires ou en migration (sternes, etc.), reptiles (on peut observer parfois des lézards caractéristiques des milieux dunaires tels que des Psammodromes), mais aussi des insectes, dont bon nombre de Coléoptères.



##### 4.1.3.1. Dunes mobiles embryonnaires (Code EUR 15 : 2110)

Cet habitat constitue un stade pionnier des dunes. La végétation qui le constitue colonise les pentes sableuses faibles qui peuvent être inondées durant les tempêtes et qui sont soumises à des apports éoliens réguliers de sable. La végétation doit donc résister à l'enfouissement régulier par saupoudrage éolien.

##### **État de conservation - Évolution naturelle**

Stabilité globale de cet habitat, étant donné les conditions écologiques, mais lente disparition au profit de dunes mobiles du cordon littoral (2120) par accroissement des accumulations sableuses.

L'état de conservation de cet habitat est bon, là où il a été observé. Si l'influence humaine est limitée, cet habitat devrait demeurer et se déplacer de temps en temps au gré des accidents climatiques.

Les dunes mobiles embryonnaires sont de faible étendue et rares sur le site. Elles sont sensibles au piétinement. Étonnamment, l'état de conservation de cet habitat reste correct car il se développe sur des petites surfaces en linéaire et hors des zones

de principales pressions sur les dunes. Sur les sites, aucune dégradation particulière n'a été constatée sur les habitats en place.

Cependant, la fréquentation sauvage par les véhicules sur les arrières plages ([chapitre 2.2.4](#)), celle du public (piétons, équestres, etc.), et le nettoyage mécanique des plages font peser en menace permanente qui limite les possibilités d'extension de cet habitat. Une sensibilisation et un meilleur contrôle de ces pratiques s'avèrent donc nécessaires pour assurer la préservation de l'habitat.

#### [4.1.3.2. Dunes mobiles du cordon littoral à \*Ammophila arenaria\* – Dunes blanches \(Code EUR 15 : 2120\)](#)

Ce type de dunes succède aux dunes mobiles embryonnaires par augmentation et élévation de l'amas sableux. Les conditions de sécheresse et de mobilité du substrat sableux demeurent et favorisent une végétation adaptée et résistante, plus diversifiée. L'Oyat, grande graminée en touffes, est l'espèce caractéristique de cet habitat naturel.

#### **État de conservation - Évolution naturelle**

Étant donné les conditions extrêmes dans lesquelles se développe cet habitat, l'évolution naturelle est très lente et tend vers une stabilisation du substrat permettant la fixation de la dune.

L'état de conservation de cet habitat est très mauvais. La rudéralisation de ce milieu morcelé est forte. La végétation naturelle aura du mal à évoluer vers la dune fixée à végétation herbacée compte tenu de l'état avancé de rudéralisation.

Ce type de dune est très rare sur le site et son état de conservation est très mauvais, du fait de la présence de nombreux cheminements. Un point de non retour semble atteint sur cet habitat sensible au piétinement.

La préservation de ces reliquats dunaires passe par le maintien des conditions écologiques naturelles qui le favorisent (apports sableux éoliens) et surtout par leur mise en protection contre toute altération d'origine anthropique (sensibilisation et mise en défens), qui est renforcée par l'effet érosif des vents qui balayent la zone.

#### [4.1.3.3. Dunes fixées du littoral du \*Crucianellion maritimae\* \(Code EUR 15 : 2210\)](#)

Les dunes du *Crucianellion* sont des habitats naturels en relation avec les dunes blanches, auxquelles ils succèdent par enrichissement spécifique et stabilisation du substrat sableux. Ce type de dunes fixées se trouve donc logiquement en arrière des dunes mobiles.

#### **État de conservation - Évolution naturelle**

L'état de conservation de cet habitat est généralement bon mais son état morcelé laisse penser que les activités humaines l'ont fait régresser au cours des dernières décennies. En revanche, certaines petites zones appauvries en espèces, avec Immortelle (*Helichrysum stoechas*) et Germandrée tomenteuse (*Teucrium polium*) sont dans un mauvais état de conservation et pourront éventuellement être envahies par des pins d'Alep ou des ligneux bas. Le principal facteur, influençant l'état de cet habitat dunaire, demeure l'activité anthropique (fréquentation sauvage, déchets, cheminements, prélèvements de sable).

Sur le site, l'évolution naturelle de cet habitat tend vers une colonisation par les ligneux (*Tamaris* et Pins). Le principal facteur influençant l'état de cet habitat dunaire est l'activité anthropique (fréquentation sauvage, déchets, cheminements, prélèvements de sable).

La gestion de cet habitat passe donc par une sensibilisation sur sa rareté et sa fragilité, mais surtout par une protection stricte de ses surfaces.

Un suivi de la colonisation par les ligneux est également envisageable sur le long terme.

#### [4.1.4. Milieux secs méditerranéens](#)

Plusieurs îles ou presqu'îles émergent du complexe lagunaire. On y voit se succéder plus ou moins rapidement (selon leur topographie) des milieux humides (tels que ceux décrits précédemment), et des milieux secs



caractéristiques des pelouses, garrigues, voire forêts méditerranéennes, falaises (voir carte 24).

L'insularité de ces habitats – dont la plupart sont communs localement – leur confère un caractère original, non seulement du point de vue de leur composition floristique, mais aussi du point de vue de la faune qu'ils peuvent héberger. Par exemple, l'île de Planasse accueillait encore en 1995, des lézards hispaniques, espèce d'intérêt patrimonial national dont la population locale était ainsi forcément isolée<sup>6</sup>.

En observant la cartographie des habitats de ces îles et presqu'îles (Ste Lucie, St Martin, Aute, Planasse, le Doul, etc.), on remarque aisément la mosaïque fine des habitats naturels, et leur imbrication les uns dans les autres. Cette succession de milieux – naturels, hérités du travail de l'homme (cas des pelouses à "herbe à mouton"), ou cultivés – et ce, au sein même des étangs, constitue une biodiversité (et des paysages) unique en son genre.

#### 4.1.4.1. \*Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (Code EUR 15 : 6220)

Les pelouses à Brachypode rameux (ou herbe à moutons), bien qu'abondantes sur le pourtour méditerranéen, sont pourtant rares à l'échelle communautaire. Il s'agit donc d'un habitat **prioritaire**.

Or, engendré et maintenu par l'activité agro-pastorale, il est aujourd'hui voué à une disparition certaine dès que le pâturage cesse, les espèces arbustives des garrigues se développant et fermant le milieu.

#### **État de conservation - Évolution naturelle**

L'état de conservation de cet habitat est moyen à mauvais, du fait de l'avancée des végétations de garrigue, consécutive à l'abandon des pratiques pastorales traditionnelles qui maintenaient les espaces ouverts. La moitié Est de l'île Ste Lucie reste cependant bien préservée.

L'évolution naturelle observée sur le site tend à une réduction globale des surfaces de cet habitat par colonisation des garrigues et fermeture du milieu.

<sup>6</sup> Données issues de Melki, F. and Michaud, H (1995). Des prospections seraient nécessaires pour confirmer ou non la présence de lézards hispaniques de nos jours.

Cet habitat, entretenu pendant longtemps par la pratique du pastoralisme, présente un fort intérêt patrimonial paysager et écologique. De plus, il abrite des espèces rares dont l'Atractyle humble (*Atractylis humilis*), protégée en région Languedoc-Roussillon et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France.

Son évolution naturelle tend vers une fermeture par les espèces ligneuses des garrigues. Cette dynamique a été fréquemment observée sur les sites, notamment sur les îles Saint-Martin et du Doul.

Le maintien et le renforcement des pratiques pastorales, ou une gestion par broyage des ligneux ou brûlage dirigé, qui conditionnent la pérennité et la restauration de cet habitat, sont donc à préconiser.

#### 4.1.4.2. Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique<sup>7</sup> (Code EUR 15 : 8210)

Cet habitat est constitué par des falaises et leur végétation associée.

Il s'agit d'un habitat très spécialisé des fissures des parois calcaires verticales ensoleillées. Les conditions de milieu étant extrêmement chaudes et xériques en période estivale, certaines plantes se réfugient dans des fissures légèrement

ombragées où elles trouvent la fraîcheur suffisante à leur survie.



#### **État de conservation - Évolution naturelle**

L'état de conservation de cet habitat est bon. Étant donné les conditions extrêmes de sécheresse, seules les plantes pionnières et spécialisées, déjà en place, assurent une couverture végétale très stable dans le temps. Les petites falaises ne présentant qu'un intérêt limité pour l'escalade – du fait de leur petite taille – elles ne sont pas menacées par une pratique intensive présente ou future.

Étant donné leur inaccessibilité et leur non

<sup>7</sup> Voir lexique

exploitation par l'escalade, leur état de conservation est bon et aucune menace ne semble peser à ce jour sur cet habitat.

La non-gestion de l'habitat serait donc à envisager.

Des prospections de terrain complémentaires pourraient permettre de vérifier la présence de cet habitat au sein des 9 Km de falaises où sa présence est suspectée.

#### 4.1.5. Habitats naturels des abords des cours d'eau

Les cours d'eau et les fossés autour des étangs jouent sans aucun doute un rôle primordial de plusieurs points de vue :

- ce sont les principales sources d'eau douce des étangs et jouent ainsi un rôle important du point de vue de la qualité de l'eau lagunaire ;
- ces milieux abritent des espèces d'oiseaux, ainsi que de batraciens et d'insectes particulièrement intéressantes (mais pour lesquelles on manque de données récentes) ;
- ce sont des corridors écologiques<sup>8</sup>.

Dans le périmètre du pSIC, trois habitats naturels caractéristiques des abords de cours d'eau ont été identifiés :

- les frênaies à Tamaris et Canne de Provence, habitat d'intérêt non communautaire ;
- les milieux colonisés exclusivement par la Canne de Provence (espèce invasive), habitat d'intérêt non communautaire ;
- et les fourrés à Tamaris (aussi appelés Fourrés riverains méridionaux), habitat d'intérêt communautaire (code EUR 15 : 92D0). Voir carte 23.



- *Galleries et fourrés riverains méridionaux (code EUR 15 : 92D0)*

Les bosquets de Tamaris abondent sur le site de Bages-Sigean. On les trouve préférentiellement en bordure des cours

d'eau et de canaux qui maillent le site et limitent les parcelles.

Les connaissances sur cet habitat sont particulièrement réduites et doivent être précisées. La composition floristique typique et l'expression spontanée de l'habitat, observées sur le site, laissent planer un doute quant à l'appréciation de son intérêt communautaire ou non.

Dans l'attente d'une position officielle du CSRPN sur ce questionnement, le groupe d'experts scientifiques qui a été amené à donner un avis objectif sur l'inventaire et la cartographie effectués en vue de la rédaction du présent document, a jugé préférable de considérer l'habitat riverain à Tamaris du site comme étant potentiellement d'intérêt communautaire.

Si cette décision était confirmée par le CSRPN, des prospections seraient nécessaires, sur le territoire, pour délimiter plus précisément les zones où cet habitat est présent, et déterminer son état de conservation.

De manière générale, la non-gestion est préconisée pour ces milieux dans les cahiers d'habitats. Ils soulignent tout de même le lien étroit de ces groupements végétaux avec le régime hydrique des cours d'eau, et la menace que représentent les aménagements en zones humides (remblaiements) et les coupes sauvages.

#### 4.1.6. Synthèse sur les habitats naturels

Le tableau page suivante synthétise les états de conservation des habitats naturels à l'échelle du pSIC. Les 4 critères (*typicité, représentativité, intérêt patrimonial et état de conservation*), évalués à l'échelle du site Natura 2000 dans son ensemble, ont permis de faire ressortir les habitats pour lesquels il serait plus urgent d'intervenir. La carte 25 permet, quant à elle, de localiser les zones où les habitats sont les plus dégradés, ou au contraire celles les mieux conservées du point de vue de la Directive Habitats.

Trois niveaux de priorités d'action sont proposés :

- **Priorité I** : pour les habitats naturels prioritaires ou ceux sérieusement menacés sur les sites par des altérations anthropiques ou une dynamique évolutive défavorable ;
- **Priorité II** : pour les habitats naturels dont l'état de conservation peut dépendre directement des activités humaines ;
- **Priorité III** : pour les habitats naturels peu ou pas menacés.

**SYNTHÈSE DES ÉTATS DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE  
À L'ÉCHELLE DU pSIC DE BAGES-SIGEAN**

Intitulé et code Natura 2000 de l'habitat		Typicité	Représentativité	Intérêt patrimonial	État de conservation	Priorité d'action	Où ?	
*Lagunes côtières	1150	Voir annexe 12				I	Habitat prioritaire, colonne vertébrale du site, son état de conservation conditionne celui des autres habitats naturels du complexe	Bassin versant
Végétations annuelles des laisses de mer	1210	Bonne	Mauvaise	Moyen	Bon	II	Habitat fragile, typique des pourtours lagunaires et des plages.	Marges des lagunes
Végétations pionnières à Salicornie et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	Bonne	Mauvaise	Moyen	Bon	II	Habitat typique de complexes lagunaires.	Marais périphériques
Prés salés méditerranéens	1410	Bonne	Bonne	Fort	Bon	II	Habitat typique de complexes lagunaires, dont il reflète la grande biodiversité. Potentiel pour le pâturage.	Marais périphériques
Fourrés halophiles méditerranéens	1420	Excellente	Excellente	Très fort	Excellent	II	Grand intérêt local et européen, notamment dû à la présence d'espèces rares.	Marais périphériques et lido
*Steppes salées méditerranéennes	1510	Bonne	Mauvaise	Très fort	Excellent	I	Habitat prioritaire abritant des espèces rares, et dont les surfaces sont très réduites. Certaines zones de steppes salées du lido sont dans un état plus dégradé.	Lido
Dunes mobiles embryonnaires	2110	Bonne	Mauvaise	Très fort	Bon	I	Habitat particulièrement instable, abritant des espèces rares, et dont les surfaces sont particulièrement faibles ; ce qui est souvent dû à sa grande fragilité.	Lido
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	Mauvaise	Mauvaise	Fort	Très mauvais	I	Habitat instable dont les très rares surfaces sur le site sont dégradées. Présence d'espèces rares.	Lido
Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210	Bonne à moyenne	Mauvaise	Très fort	Bon	I	Malgré un état de conservation généralement, cet habitat, au très fort intérêt patrimonial, est morcelé.	Lido
*Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220	Bonne	Bonne	Très fort	Moyen à Mauvais	I	Habitat prioritaire dont l'intérêt patrimonial est très fort. Il est particulièrement menacé par la fermeture des milieux.	Aute, St Martin, Doul
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	Bonne	Mauvaise	Moyen	Bon	III	Habitat d'intérêt communautaire, mais moindre que les autres ; il n'est pas particulièrement menacé.	St Martin
Galerées et fourrés riverains méridionaux	92D0						Données à compléter	

- **Cas des sites à proximité du pSIC et d'intérêt pour la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Si le pSIC paraît pertinent à la vue de l'interdépendance des zones humides et de leur valeur patrimoniale, il ne faut pas oublier de mentionner quelques sites annexes méritant une attention particulière.

En effet, certains sites à proximité – mais en dehors – du périmètre actuel du pSIC, abritent un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces des Directives. Ces derniers sont parfois déjà bien représentés dans le site tel qu'il est délimité actuellement (cas du Grand Salin, par exemple, qui accueille des fourrés halophiles) ; mais ce n'est pas toujours le cas, et certains habitats naturels sont parfois mieux représentés, voire exclusivement présents en dehors du périmètre actuel. Les sites les plus intéressants (carte 26) sont :

- le Domaine du Grand Castélou ;
- l'ancien étang du Cercle et le Labrador.

#### **Domaine du Grand Castélou**

Propriété du Conservatoire du Littoral gérée par le CPIE du Narbonnais, est intéressante à plus d'un titre. Trois habitats d'intérêt communautaire (fourrés halophiles (1420), prés salés méditerranéens (1410) et végétations pionnières à Salicorne (1310) sont bien représentés.

La roselière, en régression en d'autres points du site de Bages-Sigean et plus largement sur le pourtour méditerranéen, s'avère ici vigoureuse et accueille des phragmites de grande taille. La gestion des flux d'eau douce assurée par le CPIE favorise les milieux doux au détriment des milieux salés. Ceci est plutôt défavorable aux habitats d'intérêt communautaire observés sur le site, mais très fortement favorable à certaines espèces d'oiseaux (voir chapitre [4.2.2](#)).

#### **Anciens étangs du Cercle et du Labrador**

Cette zone périurbaine et agricole présente d'importantes superficies de prés salés (code EUR 15 : 1410) et de fourrés halophiles (1420), ainsi que des Végétations

pionnières à Salicorne (1310), des linéaires de fourrés à Tamaris (92D0), déjà présents par ailleurs dans le pSIC. Par contre, le Conservatoire régional des espaces naturels qui a inventorié le site, a observé d'autres habitats naturels d'intérêt communautaire tels que :

- Groupements méditerranéens de limons riverains (3280),
- Prairies maigres de fauche (6510),
- Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc (92A0),

Ainsi que 2 habitats prioritaires :

- \*Mares temporaires méditerranéennes (3170)
- \*Pelouses à Orpins (6110) – en très petites surfaces qui, comme les \*Pelouses à Brachypode rameux (6220) de ce secteur, sont des "témoins isolés du massif de la Clape".

La diversité des habitats naturels présents dans cette zone, et leur originalité par rapport à l'ensemble des milieux observés sur le complexe lagunaire de Bages-Sigean, Ayrolle, Campagnol, Gruissan confèrent à l'ancien étang au Cercle et au Labrador un intérêt écologique particulièrement important.



## 4.2. Inventaire et cartographie des habitats d'oiseaux

Sur le territoire du PNR de la Narbonnaise, ce sont les oiseaux des systèmes lagunaires qui apportent une grande partie de la richesse et de l'originalité. En effet, ces habitats naturels abritent les populations aviennes les plus importantes et les plus diversifiées du territoire. La forte productivité de ces milieux en fait un territoire essentiel dans le chapelet de lagunes qui s'égrène le long de la côte méditerranéenne française.

Certaines populations sont en bonne santé et ne nécessitent pas de protection particulière (une trentaine d'espèces présentes dans le Narbonnais sont même chassables). Certaines espèces, notamment de canards (Sarcelles, Canards colverts, pilet, souchet, siffleurs, Fuligules milouin, morillon, etc.) sont souvent présentes en nombre. Elles peuvent fréquenter les lagunes en hivernage, notamment l'étang de Campagnol.

D'autres espèces, au contraire, sont plus vulnérables, voire menacées. C'est le cas des espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux.

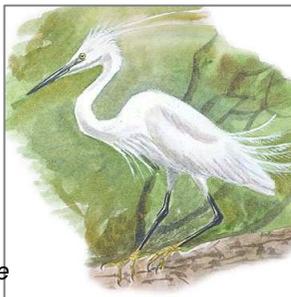
Dans le cadre de Natura 2000, la protection des espèces s'inscrit dans une optique plus globale de conservation de leurs habitats : aire de nourrissage, zones de repos, de nidification, etc. Cela constitue un niveau écologique d'intervention plus pertinent que celui de l'espèce seule.

Quatre grandes unités écologiques formant les habitats d'oiseaux ont été identifiées. Elles sont constituées de milieux naturels de la Directive Habitats mais aussi d'autres habitats qui ne sont pas d'intérêt communautaire. Il s'agit ainsi des :

- **Lagunes, salins et sansouires;**
- **Roselières et marais doux;**
- **Plaine agricole méditerranéenne;**
- **Pelouses et garrigues méditerranéennes.**

### 4.2.1. Oiseaux de lagunes, salins et sansouires

Espèces concernées : Fiches - Espèces associées N°1 à 14 (cf. annexes 13 – cartes 27-1 et 27-2) : Grande aigrette, Aigrette garzette, Flamant rose, Avocette élégante, Échasse



Aigrette garzette

blanche, Gravelot à collier interrompu, Chevalier sylvain, Goéland railleur, Goéland d'Audouin, Mouette mélanocéphale, Sterne naine, Sterne caugek, Sterne pierregarin, Sterne hansel.

#### État de conservation de l'habitat d'oiseau (carte 31) :

##### ➤ Etat de conservation de l'habitat

Lagunes, salins, sansouires : Voir [chapitre 4.1](#).

##### ➤ Menaces pesant sur les populations d'oiseaux

#### Surfaces d'eau libre des lagunes :

- Perturbations des zones d'alimentation et de repos causées par l'augmentation de la fréquentation (chapitre [3.2.5](#)), qu'elle qu'en soit la forme, en bordure de ceux-ci, ou directement sur le plan d'eau (surtout en période estivale). Cette menace est croissante aujourd'hui.
- Dérangements causés par certaines activités sportives et de loisirs sur ou à proximité de sites de nidification : cette fréquentation perturbe les nicheurs et peut entraîner des échecs à répétition des reproductions.
- Utilisation de plomb pour les cartouches de chasse, qui a un impact prouvé par accumulation dans les chaînes alimentaires des zones humides.

#### Lidos, îlots, plages, et levées de terres

- Fortes variations des niveaux d'eau en période de nidification (avril-juillet) qui peuvent noyer des colonies;
- Intrusion de personnes ou d'animaux domestiques sur ces sites en période de reproduction (mai-août) ;
- Arrêt potentiel de la mise en eau des salins (voir chapitre [3.2.3](#))
- Nettoyage systématique des plages par des moyens mécaniques qui détruisent les nichées et les couvées situés à même le sol ;
- Colonisation des sites favorables par le Goéland leucophaea, espèce en expansion, et la forte prédation qu'il peut effectuer localement sur les colonies d'oiseaux nicheurs. Dans le même ordre d'idée, l'installation récente d'une colonie d'Ibis sacré échappée de captivité sur l'Île de Planasse laisse envisager la possibilité d'une concurrence pour les sites de reproduction.

#### 4.2.2. Oiseaux de roselières et marais doux

Espèces concernées : voir Fiches - Espèces associées N°15 à 25 (annexes 13 – carte 28)

Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Crabier chevelu, Héron pourpré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Talève sultane, Guifette moustac, Martin pêcheur d'Europe, Lusciniole à moustaches.



Talève sultane

##### État de conservation (carte 31) :

###### ➤ Etat de conservation de l'habitat

Hormis les roselières et marais doux de Saint-Louis (gérée par les chasseurs – [chapitre 3.3](#)), ces milieux sont soumis à de fortes dégradations, du fait d'une remontée du front salé et/ou d'un atterrissement, qui limitent leur attractivité potentielle. La disparition des activités agricoles traditionnelles qui permettaient un entretien des réseaux hydrauliques, est en partie responsable de ce mauvais état de conservation ([chapitre 3.2.2](#)). L'importance du développement récent d'une végétation halophile est symptomatique de cette dynamique d'évolution vers un milieu salé.

###### ➤ Menaces pesant sur les populations d'oiseaux

- le remblaiement, le drainage et l'assèchement des zones humides;
- l'intrusion de personnes ou d'animaux domestiques en période de reproduction (avril-août) ;
- le dérangement et l'altération d'habitats causés par les actions terrestres de démoustication (en chenillettes ou véhicule amphibie) ;
- l'utilisation de plomb pour les cartouches de chasse a un impact prouvé par accumulation dans les chaînes alimentaires des zones humides ;
- la colonisation des roselières par les sangliers pendant et hors période de chasse (prédation des couvées et nichées) ;
- la détérioration des réseaux hydrauliques par le ragondin.

#### 4.2.3. Oiseaux des plaines agricoles méditerranéennes

Espèces concernées : Fiches - Espèces associées N°26 à 34 (annexes 13 – carte 29)

Busard Saint-Martin, Œdicnème criard, Rollier d'Europe, Alouette lulu, Alouette calandre, Alouette calandrelle, Pipit rousseline, Pie-grièche à poitrine rose, Bruant ortolan.



Rollier d'Europe

##### État de conservation (carte 31) :

###### ➤ Etat de conservation de l'habitat

L'état de conservation de ces habitats est fortement dépendant des dynamiques agricoles. De manière générale, la dégradation de l'état de conservation provient de la régression des pratiques agricoles traditionnelles, la mise en oeuvre de nouvelles pratiques agricoles trop intensives et l'abandon des réseaux hydrauliques.

###### ➤ Menaces pesant sur les populations d'oiseaux

- L'urbanisation, bien qu'elle soit limitée autour des domaines ;
- l'utilisation intensive de produits phytosanitaires qui nuit aux oiseaux insectivores ;
- l'agrandissement des parcelles, faisant disparaître les haies ;
- l'abandon avancé des parcelles agricoles ([chapitre 3.2.2](#)) et leur colonisation progressive par les ligneux provoquant leur fermeture ;
- la destruction des linéaires arbustifs par coupe ou par brûlage ;
- la fauche centripète pour les passereaux nichant au sol ;
- l'abandon des pratiques de submersion des parcelles ([chapitre 3.2.2](#)).

#### 4.2.4. Oiseaux des pelouses et garrigues méditerranéennes

Espèces concernées : Fiches -  
Espèces associées N°35 à 40 (cf. annexe 13 – carte 30) : Aigle de Bonelli, Circaète Jean-le-Blanc, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Cochevis de Thékla, Fauvette pitchou.



#### État de conservation (carte 31) :

##### ➤ Etat de conservation de l'habitat

Voir chapitre 4.1.4. L'état de conservation est plutôt mauvais si on considère les pelouses, dont une grande partie est menacée d'embroussaillage. Quant aux falaises, l'habitat est en bon état.

##### ➤ Menaces pesant sur les populations d'oiseaux

- Les incendies en période pré-estivale qui peuvent entraîner la destruction des nichées (mais ceux-ci font partie du cycle naturel de ces milieux et permettent leur réouverture) ;
- L'équipement des falaises pour les pratiques sportives de loisirs (aucune falaise n'est équipée à ce jour). Menace faible car elles ont un intérêt limité du point de vue de l'escalade (chapitre 4.1.4.2).

#### 4.2.5. Espèces migratrices

Le littoral audois est un des principaux axes migratoires pour l'avifaune européenne au printemps et en automne. En période de migration (février-juin et août-novembre), les étangs de la Narbonnaise sont parcourus par un flux important d'oiseaux ; et ce, que ce soit en nombre d'espèces autant qu'en nombre d'individus : 73 espèces citées en Annexe I de la Directive Oiseaux ont déjà été observées au cours de leur migration sur Bages-Sigean, Ayrolle, Campagnol, Gruissan.

Espèces associées N° 41 à 51 (cf. annexes 13): Plongeon arctique, Puffin cendré, Cigogne blanche, Cigogne noire, Spatule blanche, Balbuzard pêcheur, Milan noir, Bondrée apivore, Faucon d'Eléonore, Grue cendrée, Guifette noire.



#### 4.2.6. Synthèse concernant les espèces d'oiseaux

Quatre-vingt trois espèces d'oiseaux fréquentant le complexe lagunaire du Narbonnais sont inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux. Cela représente près des deux tiers des 142 espèces susceptibles d'être rencontrées en France et deux cinquièmes de la totalité des espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux !

Plus particulièrement, le site des étangs du Narbonnais accueille 3 espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux dont les effectifs sont très fortement représentatifs (>10% de la population nationale) :

- **Flamant rose,**
- **Sterne naine,**
- **Talève sultane.**



*Flamant rose*

Le site accueille aussi 11 espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux dont les effectifs sur le site sont significatifs (>1% de la population nationale) :

- Aigle de Bonelli,
- Alouette calandrelle,
- Échasse blanche,
- Goéland d'Audouin,
- Grande aigrette,
- Gravelot à collier interrompu,
- Héron pourpré,
- Lusciniole à moustache,
- Plongeon arctique,
- Sterne caugek,
- Sterne pierregarin



*Gravelot à collier interrompu*



## 5. OBJECTIFS DE GESTION

Le présent chapitre synthétise les objectifs de gestion qui ont été choisis par les acteurs locaux, sur la base de cet état des lieux, mais aussi de leur connaissance du site et des milieux naturels.

Les objectifs sont ici décrits et hiérarchisés tels qu'ils ont été exprimés en réunion de concertation par les acteurs locaux.

**La déclinaison de ces objectifs en actions concrètes et cartographiées est prévue dans un deuxième temps, après validation par le comité de pilotage du présent document.** *Les actions proposées par les acteurs locaux réunis en groupes de travail, sont données ici à titre indicatif.*

**OBJECTIF GÉNÉRAL : PRÉSERVER LES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, tout en permettant le maintien des activités traditionnelles**

L'objectif de la constitution du réseau européen Natura 2000 est d'assurer le maintien de la biodiversité par la conservation d'habitats naturels ainsi que d'espèces de la faune et de la flore sauvages, rares, voire menacés à l'échelle européenne.

L'élaboration et la mise en œuvre de chaque DOCOB doivent permettre la mise en place d'un développement durable à l'échelle de chaque site. L'objectif n'est pas de faire des "sanctuaires de nature" avec un règlement fixant des interdictions et où toute activité humaine serait proscrite.

Au contraire, l'originalité de cette démarche est de chercher à concilier les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les nécessités économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales ; et ce, de manière contractuelle. De manière générale, la sauvegarde de la biodiversité des sites désignés requiert le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines.

**Objectif 1 : Améliorer l'information, la sensibilisation du public ainsi que la surveillance des espaces naturels**

**Objectif 2 : Gérer la fréquentation**

**Objectif 3 : Améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement hydraulique des lagunes**

**Objectif 4 : Améliorer la gestion des habitats du lido, des abords lagunaires et la gestion des apports d'eau douce (marais périphériques) ou d'eau salée (salins)**

Ces 3 derniers objectifs sont aussi ceux du Contrat d'étang. Les actions mises en place dans le cadre de ces deux programmes devront donc s'envisager en toute complémentarité.

**Objectif 5 : Maintien des milieux ouverts et des structures paysagères rurales**

**Objectif 6 : Contrôle des populations animales pouvant être gênantes et les espèces végétales envahissantes**

**Objectif 7 : Limiter l'artificialisation du site Natura 2000 et de son bassin versant**

**Objectif 8 : Améliorer et partager les connaissances pour assurer le suivi des milieux naturels et des espèces et l'évaluation des actions engagées**

**Objectif 9 : Mise en cohérence des divers programmes de gestion de l'Environnement**